

INF'EAU Captage SDE n°11 - Qualité d'eau 2022

Classement du captage

Le forage de **Vingt-Acres** à Sarceaux est classé parmi les **captages prioritaires de l'Orne**, depuis 2013. Cela fait suite à la Conférence Environnementale et à des relevés de **concentrations en Nitrates et Pesticides élevés**.

Réseau et modalités de suivi

Depuis août 2018, le SDE a mis en place un suivi des pesticides et des nitrates sur les eaux du forage de Vingt-Acres. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire LABEO, avec un seuil de détection établi pour la lecture des analyses et leurs interprétations pesticides à 0,02 µg/L autant que les techniques d'analyses le peuvent.

Les analyses sont menées à la fréquence suivante :

- **Pesticides** : prélèvement trimestriel
- **Nitrates** : prélèvement mensuel

Les Normes de Qualité

❖ Nitrates :

Norme de prélèvement de l'eau brute et de l'eau potable : **50 mg/l**

❖ Pesticides :

Norme de prélèvement de l'eau brute : la concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvement ne doit pas excéder **5 µg/l** et **2 µg/l par substance active**

Norme pour l'eau potable distribuée : la concentration totale en pesticides quantifiés dans 1 prélèvements ne doit pas excéder **0,5 µg/l** et **0,1 µg/l par substance active**

Objectifs de qualité d'eau du programme d'action

(Définis en COPIL départemental 16/01/19)

❖ Nitrates :

❖ 90% des concentrations en Nitrates mesurées en une année inférieures à 40 mg/l

❖ Pesticides :

Objectifs sur le long terme (moyenne -glissante- des moyennes annuelles sur les 6 dernières années) :

- Moyenne des concentrations détectées par molécule inférieures au seuil de sensibilité des SDAGEs : **0,08 µg/l**
- Moyenne des sommes des concentrations détectées dans un même prélèvement inférieure au seuil de sensibilité des SDAGEs :
- **0,4 µg/l**

Analyse annuelle des résultats obtenus :

Analyse graphique des concentrations en pesticides mesurées au forage, par molécule et en somme de détections par prélèvement.

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE (AAC)

- ✓ Zone de protection du captage : 257 ha ; 1106 ha en zone d'action
- ✓ 4 communes concernées : Sarceaux, Fleuré, Ecouché les Vallées et Tanques
- ✓ 84 % de la surface couverte par l'activité agricole

AGRICULTURE

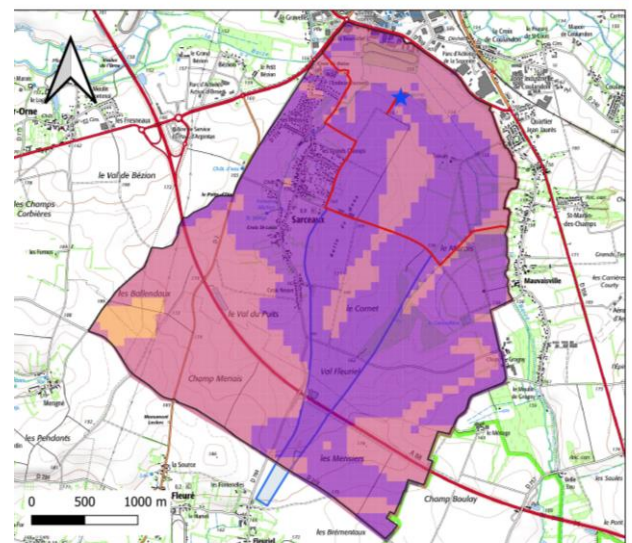
- ✓ Environ 30 exploitations concernées par l'AAC ; 3 sièges d'exploitations
- ✓ Grandes cultures principalement et élevage

CONTACT - Animateur

- ✓ Jean-Luc DELÊTRE (SDE 61)
- ✓ 02 33 29 99 61 - 06 47 00 99 78
- ✓ Deletre.jean-luc@orne.fr



Vulnérabilité de l'Aire d'Alimentation du Captage de Vingt-Acres

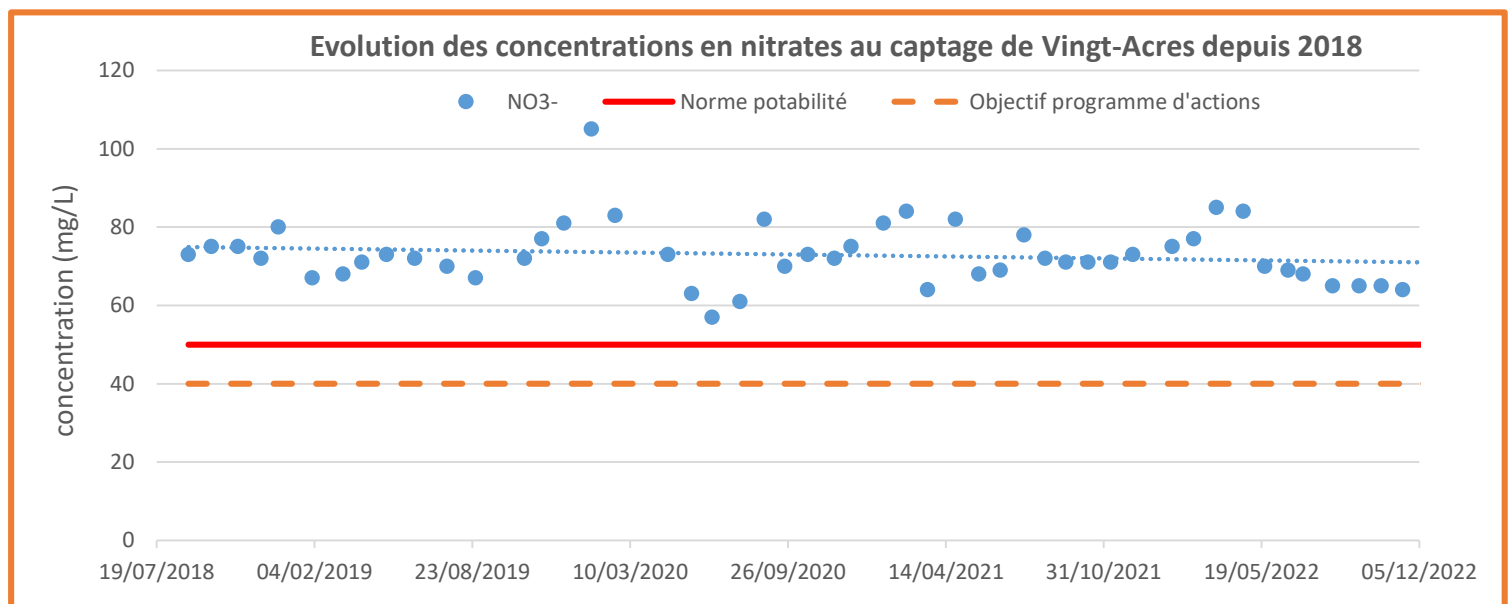
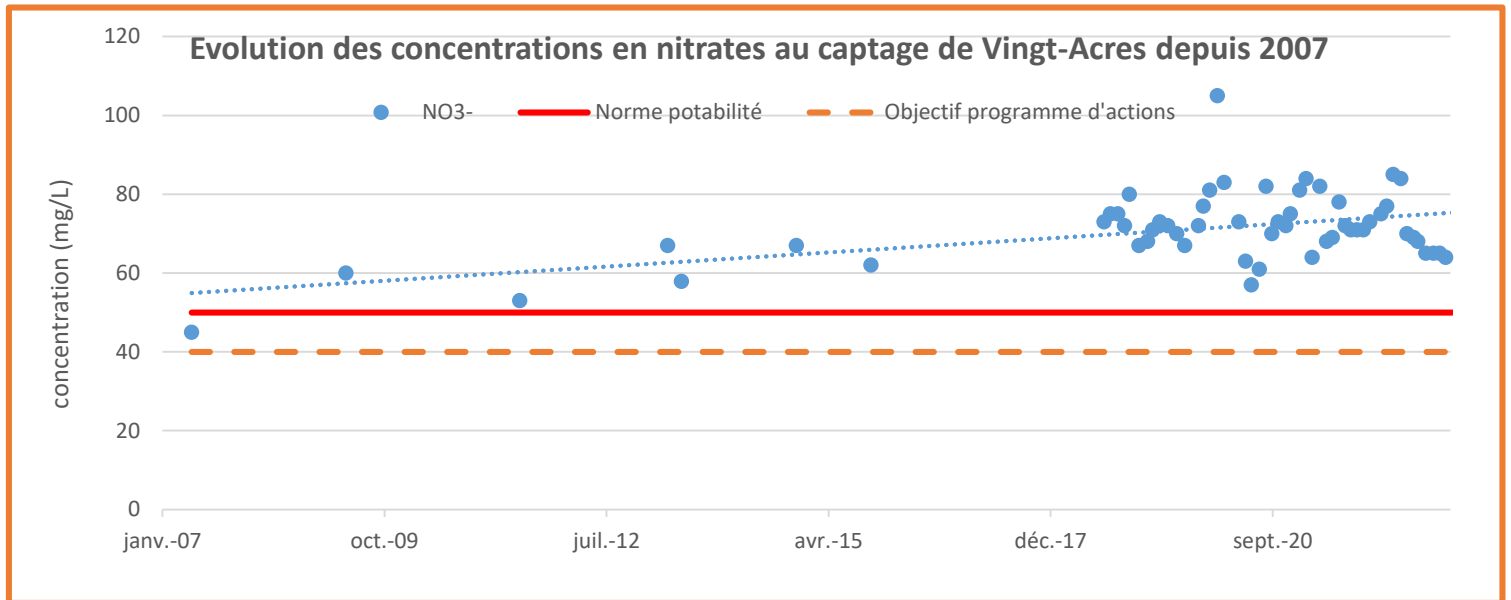


Légende

	ZAAAC Vingt-Acres		Vulnérabilité du milieu Faible
	Captage d'eau		Moyenne
	Périmètres de protection		Elevée
	AAC Vingt-Acres		

INF'EAU Captage SDE n°11 - Qualité d'eau 2022

Suivi Nitrates



L'évolution des concentrations en nitrates au captage montre :

- Des concentrations toujours supérieures à la norme de potabilité (50mg/l) depuis 2008
- Une certaine stabilisation des concentrations depuis 2018 mais avec des valeurs très élevées
- En 2022, la moyenne a atteint **71 mg/L** soit **3 mg/l** de moins qu'en 2021

Indicateur :

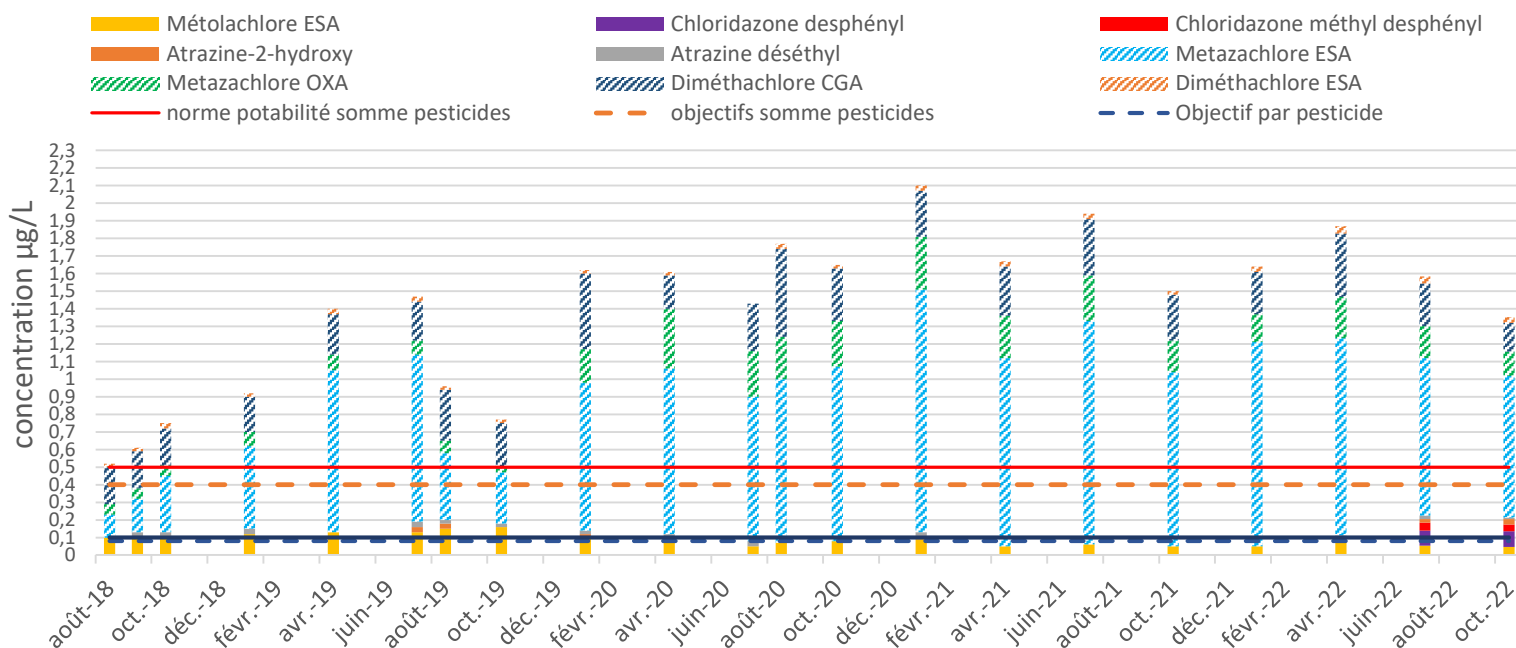
100% des valeurs mesurées > 40 mg/l

(Août 2018 – Déc. 2022)

INF'EAU Captage SDE n°11 - Qualité d'eau 2022

Suivi Pesticides

Concentrations en pesticides et métabolites à Vingt-Acres



Depuis 2018, l'évolution des concentrations en pesticides montre :

- **3 molécules (métabolites ESA/OXA) prédominantes** : Métazachlore ESA, Métazachlore OXA et Diméthachlore CGA (Herbicides crucifères), dépassant le seuil de 0,1 µg/l et même celui la norme de 0,9 µg/l pour le Métazachlore ESA.
- **Apparition de métabolites de la Chloridazone en 2022 à des concentrations < 0.1µg/l** ; c'est un herbicide de la betterave interdit d'utilisation depuis le 31/12/2020 ; les métabolites ont été classés pertinents par l'ANSES en avril 2020.
- **Le dépassement de la norme « somme des pesticides – 0,5 µg/l » sur tous les prélèvements** (en tenant compte de métabolites ESA/OXA).

Indicateurs :

- **Moyenne par pesticide détecté :**
 - **sans métabolite ESA/OXA : 0,023 µg/l**
 - **avec métabolites ESA/OXA : 0,22 µg/l**
- **Moyenne somme des pesticides détectés :**
 - **sans métabolites ESA/OXA : 0,023 µg/l**
 - **avec métabolites ESA/OXA : 1,38 µg/l**

L'ESA et OXA métazachlore

- ✓ Molécules de dégradation du métazachlore, herbicide COLZA contenu dans Alabama, Springbok, Novall, Anitop, Trivaldi...
- ✓ Ne pas appliquer de produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g de métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g de métazachlore/ha.

INF'EAU Captage SDE n°11 - Qualité d'eau 2022

Pour plus d'informations, contactez le Syndicat Départemental de l'Eau 61.

Jean-Luc DELÊTRE

06 47 00 99 78

Deletre.jean-luc@orne.fr

